

Déploiement de la carte achat

*Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu le règlement intérieur,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 14 mars 2019, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés l'utilisation de la carte achat telle qu'expérimentée dans les centres de responsabilité budgétaire et l'extension du périmètre d'utilisation de la carte achat dans les laboratoires, respectant les modalités suivantes :

- Permettre des achats sur internet pour les biens se situant en dehors du périmètre des marchés publics de l'Ecole,
- Permettre des menues dépenses ou des achats urgents avec un seuil maximum de 2 000 € sur les crédits ENS du laboratoire,
- Permettre le paiement au comptant de certains fournisseurs n'acceptant pas le principe du paiement par mandat administratif et virement (restaurant par exemple),
- Respecter un plafond annuel maximum de dépense fixé par le Président (paramétré dans l'outil),
- Alerter en cas de dépense débitée sur le compte non réalisée par le laboratoire (cas de fraude potentielle).

Détail des votes : 24 votes favorables sur un total de 24 votants.

Fait à Lyon, le 14 mars 2019,

Le Président de l'ENS de Lyon


Jean-François PINTON